



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° **B17/057**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX

**UCKANGE – Haut-fourneau (sous-station électrique) – Création d'un lieu de restauration - M et T
P09RD70M120**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

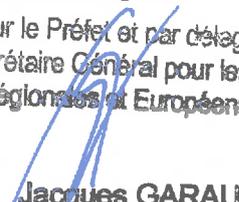
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

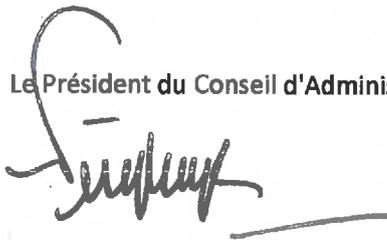
Vu la sollicitation de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de la sous-station électrique du site du haut-fourneau U4 situé sur le territoire communal d'Uckange en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude de maîtrise d'œuvre et des travaux de démolition, désamiantage et de closo-couvert sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 400 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la CAVF.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la CAVF la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER